

## DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

**MAIRIE**  
de  
**Saint-Laurent-L'Abbaye**

### **Nombre de Conseillers :**

En exercice : **10**  
Présents : **07**  
Votants : **07**

## **DELIBERATIONS**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation : 11 octobre 2016**  
**Date d'affichage : 11 octobre 2016**

### **SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2016**

\*\*\*\*\*

L'An deux mille seize, le vingt octobre, à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Laurent-L'Abbaye, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Jean, Maire.

**Présents** : FOURNIER Jean, Maire ; SZYMANSKI André ; MORLAT Patrice ; CHARVET Michèle ; LEGUAY Jean-Pierre ; MANFREDI Manichanh ; PLATEAUX Stéphanie

**Absents** : THOMAS Jean-Marc ; BIENFAIT Gustave ; CHIFFRAY Olivier

Madame Stéphanie PLATEAUX a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance, et fait lecture d'une lettre reçue en Mairie le 7 octobre 2016, émanant de Monsieur Patrick BONIN, Conseiller Municipal sur la commune, exprimant le souhait de démissionner du Conseil Municipal. Ce courrier a été transmis, le jour même à Monsieur le Sous-Préfet de Cosne-Cours-sur-Loire.

En préambule, Monsieur le Maire expose ce qui suit :

« J'ai été absent six semaines et je veux remercier Evelyne, notre secrétaire de mairie et tous ceux qui ont aidé André SZYMANSKI pour assurer l'intérim.

Je souhaite que nous ayons une pensée pour notre collègue Jean-Marc THOMAS membre de notre Conseil, indisponible quelques mois.

Je déplore tous les incidents d'ordre privé et toutes les conséquences qu'ils ont engendrées.

Je veux souligner que nous avons été élus en 2014 pour représenter la totalité des habitants et nous nous devons de continuer à travailler dans la sérénité et dans l'intérêt de tous.

Je vous demande de vous associer à moi pour que le calme revienne et que chacun fasse preuve de modération ».

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 2 AOÛT 2016 :**

Le procès-verbal de la réunion du 2 août 2016, transmis par mail ou par courrier, n'ayant donné lieu à aucune opposition ou réclamation se trouve adopté par l'Assemblée à l'unanimité.

### **REMBOURSEMENT CAUTION LOGEMENT ECOLE :**

\*\*\*\*\*

Suite au départ de Madame GADROY Catherine en date du 31 août 2016 du logement sis 27 route de Donzy 58150 Saint-Laurent-L'Abbaye, un état des lieux a été établi en date du 31 août 2016 en présence du locataire et de Monsieur André SZYMANSKI, 1<sup>er</sup> Adjoint.

A cette même date, toutes les clés de l'appartement ont été restituées. L'intégralité des arriérés a été réglée.

Aucun dégât apparent n'ayant été constaté, Monsieur le Maire propose de rendre à Madame GADROY le montant de la caution qu'elle avait versée soit 320 € (trois cent vingt euros) et de régulariser, à la demande de Monsieur le Comptable du Trésor, une écriture de 2003 soit 182€ (cent quatre-vingt-deux euros) pour le motif suivant : correction caution VAN GEEL Alain.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

1. **de restituer** à Madame GADROY la caution d'un montant de 320 €
2. **de régulariser** l'écriture de l'année 2003 pour un montant de 182€
3. **d'autoriser** Monsieur le Maire à établir le mandat correspondant au compte 165 D intitulé « dépôts et cautionnements reçus » pour 502€ (320€ Gadroy + 182€ Van Geel)

#### **ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR L'ECOLE :**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'achat d'un nouvel ordinateur pour l'école afin de remplacer le matériel actuel hors d'usage.

Il est proposé à la collectivité d'acquérir un ordinateur pour la somme de 515€ T.T.C.

L'ordinateur sera acheté et configuré par la Société Vieytès de Donzy.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **d'accepter** le devis de la Société Vieytès pour 515€ T.T.C. Cette dépense sera imputée à l'article 2183 de la section d'investissement.

#### **ACHAT D'UN MIROIR REFLECTEUR :**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le miroir réflecteur installé pour la visibilité des usagers de la route venant de la rue Gâteau et s'engageant sur la RD 153 est hors d'usage.

Il présente le devis établi par la Société SIGNA NET pour un montant de 195€ H.T. soit 234€ T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **d'accepter** le devis de la Société SIGNA NET pour 195€ H.T. soit 234€ T.T.C. Cette dépense sera imputée à l'article 2188 de la section d'investissement.
- la pose sera assurée en régie communale.

#### **15/2016 : DECISION MODIFICATIVE N° 3 :**

\*\*\*\*\*

Au vu des décisions prises précédemment, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des mises à jour budgétaires se révèlent indispensables.

Il propose donc d'établir une décision modificative n° 3 qui se présente comme suit :

## 16/2016 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE SERVICE DE L'EAU POTABLE :

\*\*\*\*\*

Conformément aux dispositions de la Loi 95-101 du 2 février 1997 relative au renforcement de la protection de l'environnement, du décret N° 95-635 du 2 mai 1997 et de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur la qualité du service de distribution d'eau potable établi au titre de l'année 2015 par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Girarnes.

Au cours de l'année 2015, 19 prélèvements ont été pratiqués et analysés par le laboratoire départemental sur l'eau du réseau de distribution du SIAEP. Les résultats sont consultables en mairie. Le prix du m3 est de 1.05€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **RECONNAÎT**, à l'unanimité :

- **Avoir pris connaissance** du rapport établi par l'ARS et approuvé par le SIAEP lors de sa séance du 30 juin 2016 concernant le prix et la qualité de l'eau potable distribuée par ce syndicat.

Sous-préfecture de Cosne-sur-Loire : reçue le 27 octobre 2016

## 17/2016 : CONVENTION ORANGE POUR DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS :

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que parallèlement aux travaux de dissimulation des réseaux électriques, des travaux de dissimulation de réseaux aériens de communications électroniques d'Orange auront lieu « route de Pouilly ».

Une convention de partenariat doit être signée entre la Commune de Saint-Laurent-L'Abbaye et Orange.

Le montant des travaux effectués par Orange dans le cadre de la convention s'élève à 2 952,40€ net dont 18% à la charge de la commune soit la somme de 531.43€ net.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention avec Orange formalisant les modalités juridiques et financières de l'opération d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques et d'inscrire cette dépense à l'article 61523 de la section de fonctionnement.

Sous-préfecture de Cosne-sur-Loire : reçue le 27 octobre 2016

## LOCATION LOGEMENT ECOLE :

\*\*\*\*\*

Suite au départ de Madame GADROY en date du 31 août 2016, le logement situé au-dessus de l'école sis au 27 route de Donzy 58150 Saint-Laurent-L'Abbaye se trouve donc vacant.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs personnes sont venues le visiter mais à ce jour aucune concrétisation. Des travaux seront nécessaires pour le rendre plus attrayant. La commission « travaux » devra se réunir pour envisager les travaux nécessaires en rapport bien entendu avec le budget communal à effectuer en régie communale.

## QUESTIONS DIVERSES :

\*\*\*\*\*

### 1. Courrier du SDIS :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier reçu du SDIS l'informant du contrôle opérationnel annuel (accessibilité et manœuvrabilité) de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) effectué sur la commune.

Certaines observations relevées sur les points d'eau recensés pourraient compromettre le bon déroulement des interventions des sapeurs-pompiers en cas d'opérations de lutte contre l'incendie : endroit à débroussailler (RD221 direction Maizières), capot cassé : (RD153 direction Saint-Laurent-L'Abbaye).

Le Conseil Municipal prend la demande en considération et demande à Monsieur le Maire de faire remettre en état de bon fonctionnement les appareils signalés défectueux dans les meilleurs délais.

### 2. Libéralités reçues :

Nous avons reçu de Madame Geneviève LEGUAY, Présidente de l'ASPAS un don de 3 544,00€ destiné à participer aux frais engagés pour la création de l'éclairage dans le Bâtiment Abbaye (salle des

combles) et un autre don de la part de Monsieur Robert GENTY, Président des Anciens Combattants d'un montant de 25,00€ destiné à participer à l'achat de la gerbe déposée au Monument aux Morts pour la cérémonie du 8 mai 2016.

Nous remercions vivement chacun des donateurs.

### **3. Vandalisme :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant des dégâts occasionnés par un vol avec effraction dans le local communal mis à disposition du Comité des Fêtes a été remboursé par les assurances GAN auprès desquelles la commune assure ses bâtiments et ont fait parvenir un chèque de 384.76€ en dédommagement de ce préjudice. Cette somme a été imputée au compte 758 « Produits divers de gestion courante ». Un montant de 42.76€ sera budgétisé sur l'année 2017 et reversé au Comité des Fêtes pour le vol de boissons. Le Conseil Municipal prend acte de cet engagement.

### **4. Réfection de la « rue Gâteau » et de la « rue du Charron » :**

Les enrobés sont terminés, il reste les panneaux et le marquage à réaliser afin de finaliser la réception des travaux.

### **5. Dépôts sauvages de déchets :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, des dépôts sauvages de toute nature sont toujours constatés sur la commune de Saint-Laurent-L'Abbaye aux pieds des points d'apports volontaires. Un courrier a été adressé aux personnes identifiées.

### **6. Création d'un Comité de Soutien :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier en date du 7 octobre 2016 de Monsieur Patrick BONIN l'informant de la création d'un comité de soutien à Jean-Marc THOMAS dont il est le président et dont le siège est situé à Saint-Laurent-L'Abbaye 11 rue du Charron.

### **7. Rentrée scolaire 2016 :**

La rentrée scolaire 2016 s'est effectuée dans de bonnes conditions. Monsieur le Maire empêché remercie notre enseignante, André, Claudine et Michèle pour le bon déroulement de cette journée. L'école de Saint-Laurent-L'Abbaye compte 20 élèves de Grande Section. L'intérim est assurée par Madame Charlotte BOSCH jusqu'à la reprise de fonction de Madame Florence GOUGNOT actuellement en congés de maternité.

### **8. Information sur le Projet éolien « Vents de Loire » :**

En date du 26 septembre 2016, la société EOLE-RES a déposé auprès du service Guichet Unique ICPE de la Préfecture de la Nièvre, un dossier de demande d'autorisation unique pour l'exploitation, sur le territoire des communes de Saint-Laurent-L'Abbaye et de Saint-Quentin-sur-Nohain, d'une installation de 8 aérogénérateurs (1 sur la commune de Saint-Laurent-L'Abbaye et 7 sur la commune de Saint-Quentin-sur-Nohain).

Cette demande comprend :

- une demande d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)
- une demande de permis de construire
- une demande d'approbation de projet d'ouvrage privé de raccordement au titre du Code de l'Énergie

L'avis du Conseil Municipal sur ce projet sera sollicité lors de la mise en enquête publique de cette demande d'autorisation.

**9. le 11 novembre 2016 :**

La cérémonie religieuse aura lieu à 10h00 à l'église de Saint-Martin sur Nohain. Elle sera suivie par un moment de recueillement au monument aux Morts de Saint-Laurent-L'Abbaye à 11h15. Un vin d'honneur sera offert par la Municipalité à « La Grange » à partir de 11h45.

Monsieur le Maire invite la population et souhaite la présence des Conseillers Municipaux.

**10. le samedi 17 décembre 2016 Repas des Anciens :**

Il aura lieu à Saint-Laurent-L'Abbaye, à « La Grange ». Madame Claudine Huet-Labaume recensera les personnes concernées. Une réunion du CCAS aura lieu le lundi 7 novembre 2016 à 9h30 pour fixer les modalités et le choix du menu.

**11. le dimanche 18 décembre 2016 :**

Portage des colis par les membres du C.C.A.S.

**Noël des Enfants :**

Comme l'an passé, Monsieur le Maire propose de remettre un cadeau surprise à chacun des enfants . Les parents concernés seront avisés en temps voulu.

**12. le 23 avril 2017 et le 7 mai 2017 Elections Présidentielles :**

**13. le 11 juin 2017 et le 18 juin 2017 Elections Législatives :**

Le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 18 heures, un tour de garde sera établi en fonction des disponibilités de chacun.

**14. le samedi 14 janvier 2017 :**

Vœux du Maire à « La Grange » à 18 heures (à confirmer), une invitation sera adressée à chacun.

\*\*\*\*\*

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

La séance est levée à 20 heures 50.

Jean FOURNIER :

André SZYMANSKI :

Patrice MORLAT :

Michèle CHARVET :

Jean-Pierre LEGUAY :

Manichanh MANFREDI :

Stéphanie PLATEAUX :

